

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

1^{fr.} par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se font par avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 7 Octobre

FACHEUSE IDÉE

Si les vacances ont du bon pour tout le monde, elles ont aussi, lorsqu'elles se prolongent au-delà de leur durée normale, de sérieux inconvénients politiques. On voit des incidents, secondaires en eux-mêmes, prendre tout-à-coup une importance exagérée et donner lieu, dans les journaux et ailleurs, à des polémiques aussi fâcheuses qu'inopportunes.

Condamnée à parler de quelque chose, alors même qu'il ne se produit rien de saillant, la presse qui, toujours et quand même doit fournir au public du nouveau, n'en fut-il plus au monde, se croit obligée de travailler dans le vide, et, ce n'est pas pour lui faire un compliment, son travail, quelles que soient les circonstances atténuantes que nous nous accordions à nous-mêmes — *quorum pars parva fuit* — est souvent détestable.

Ah ! s'il n'y avait pas de Parlement, pas de Chambres, entend-on dire parfois, quelle tranquillité !

Vous croyez cela. Qu'on jouisse d'une accalmie au lendemain des vacances parlementaires, on ne saurait s'en étonner, c'est dans la nature des choses, mais avec le temps on revient bien vite au mouvement, à l'agitation instinctive, et, si l'on n'a rien de mieux à faire, on fait des sottises, ce qui est pire encore que d'en débiter par hasard, ainsi que cela arrive à la Chambre, faut-il ajouter au Sénat ?

Le jugement paraîtra peut-être sévère. Qu'on le croie, il est motivé ; et si pour l'appuyer il fallait de nouveaux considérants, nous les trouverions tout aussitôt dans deux ou trois incidents qui viennent de se produire et dont il n'y a lieu de féliciter ni la presse ni le gouvernement.

Un homme qui fut un politique en même temps qu'un sage, disait qu'il vaut encore mieux ne rien faire que de faire quelque chose qui est pire que rien. Mais ne rien

faire n'est pas à la portée de tout le monde, car cela, le cas échéant, suppose du jugement. Vient-on d'en faire preuve en décidant, au conseil des ministres, de diriger des poursuites contre M. Paul de Cassagnac, à propos d'un article où il a violemment injurié le général Saussier, gouverneur de Paris ?

Pourquoi ces poursuites demanderons-nous, au lendemain du jour où M. de Cassagnac vient d'être jugé et condamné par le suffrage universel ?

En matière de presse, il y a deux systèmes : tout laisser dire ou tout réprimer. Le gouvernement de la République, à tort ou à raison, a choisi le premier. Suivant un mot célèbre de M. Grévy, la loi de 1881 fut moins une loi sur la liberté qu'une loi sur l'impunité de la presse. A diverses reprises on a proposé de modifier cette loi ; les Chambres s'y sont constamment refusées.

En vertu de cette législation, il a été permis de tout dire et presque de tout faire, d'injurier, d'outrager au jour la journée et à plume que veux-tu. L'on ne s'en est pas fait faute et les Cassagnac, les Drumont, les Henri Rochefort ont trouvé de nombreux imitateurs, moins le talent. Mais il semblait entendu que l'outrage tenant lieu de style, on était digne de la faveur populaire dès l'instant où on savait quelque peu s'en servir. Rien n'étant absolument mauvais dans le monde, ce système, il faut le reconnaître, a eu du bon. Dire à quelqu'un qu'il est une canaille est devenu, dans la langue courante d'un certain journalisme, presque un compliment pour celui auquel s'adresse cette expression flatteuse. Autrefois Dieu sait quelles périphrases on eût employées pour indiquer qu'un adversaire pouvait ne pas avoir toute l'honnêteté d'un Caton. Aujourd'hui c'est net, c'est franc, c'est court, c'est brutal. Ajouterons-nous que le système est de plus en plus inoffensif ? Les épithètes ont tellement perdu toute valeur et toute portée que, pour peu qu'on ait été mêlé aux affaires publiques, on n'y prête plus aucune attention.

Il y a là de la part du public, une situation d'esprit, un état d'âme, dirait Paul Bourget, qui ne ressemble en rien à celui du temps jadis. Pourquoi donc le gouvernement, pris tout-à-coup d'une susceptibilité aussi excessive qu'intempestive, se met-il à poursuivre M. Paul de Cassagnac ?

En quoi les injures de l'ex-député ont-elles, à présent que ses électeurs l'ont remercié avec ensemble, plus de portée qu'au temps où il avait la tribune pour les répandre et les propager *urbi et orbi* ?

Et puis, si l'on poursuit M. de Cassagnac, pourquoi ne poursuivrait-on pas les autres, tous ceux qui, comme les Rochefort, les Drumont et leurs imitateurs ont élevé l'outrage quotidien et la diffamation journalistique à la hauteur d'une institution ?

En quoi aussi M. le général Saussier est-il, devant cette presse d'une nature particulière, plus inviolable que le Président de la République, le Parlement et la République elle-même ? Mais, militaire, le général Saussier, dira-t-on, ne peut répondre. Et le Président de la République ? Et tous les autres diffamés ?

La vérité, fort heureusement, c'est qu'il y a des insultes, des mensonges, des outrages qui ne portent pas, qui ne portent plus. Les grossièretés de M. de Cassagnac appartiennent à cette catégorie. Le public y est habitué. On sait qu'il est de ceux auxquels il est permis de tout dire parce qu'il jouit de l'impunité. Va-t-on, en le poursuivant, mettre fin à cette impuissance si caractérisée et rendre quelque valeur à des divagations qui n'en ont aucune ? C'est tout au moins superflu.

On pourrait comprendre un gouvernement proposant une nouvelle loi sur la presse, protégeant davantage certaines institutions, l'armée par exemple, et la République elle-même. On aperçoit mal la raison subite de poursuites qui n'ont ni queue ni tête : elles ne feront que réjouir les ennemis de l'armée et l'étranger lui-même en fournissant à M. Paul de Cassagnac l'occa-

sion de livrer en pâture à la malveillance un général en chef justement respecté et de donner à des outrages jusque-là sans portée un retentissement inutile, sinon dangereux.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Les marins russes à Paris

M. Carnot est résolu à accepter la présidence du banquet offert aux marins russes à l'Hôtel-de-Ville.

M. Carnot à Toulon

Le *Figaro* assure que le voyage de M. Carnot à Toulon est presque décidé. Il coïnciderait avec le lancement du cuirassé *Jauréguiberry*.

A Nancy

On mande de Nancy que le conseil municipal a décidé que l'Hôtel-de-Ville sera pavoisé le jour de l'arrivée de l'escadre russe à Toulon et qu'il sera envoyé un télégramme de félicitations à l'amiral Avelan.

Il a refusé d'organiser des fêtes s'appuyant sur les considérations suivantes :

« En restant calmes et dignes, nous répondrons à ce qu'exige la dignité de la France.

» Nous ne permettrons pas aux malveillants de croire que nous accueillons en sauveurs ceux qui viennent à nous comme nos alliés et nos égaux. »

La convocation des Chambres

La *Lanterne* demande que la Chambre nouvelle soit convoquée pour élire le bureau avant l'arrivée de l'escadre russe.

A Toulon

Toulon, 5 octobre.

La ville de Nice sera représentée aux fêtes de Toulon par MM. de Malausséna, maire de Bavière, Morel, adjoints, Gassin et Navello, conseillers municipaux ; cette délégation offrira à l'amiral Avelan un superbe album en bois de Nice, contenant différentes vues de la ville et des environs.

L'administration des tramways de Toulon a décidé de transporter gratuitement dans ses voitures, les officiers, officiers marins, sous-officiers et matelots russes. Une consigne sévère sera donnée par la préfecture maritime pour empêcher la promenade dans la ville par les marins, des drapeaux de n'importe quelle nation.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 41

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE PREMIER

XVIII

LE FRÈRE AÎNÉ

— Brave garçon ! songeait le commandant, va-t-il être content de me retrouver ! N'importe ! je ne suis pas curieux, mais je voudrais bien savoir d'où peut me venir cette lettre mystérieuse. Enfin nous verrons bien.

Pierre avait été plusieurs fois la veille pour voir son frère. Il s'était décidé à ne pas s'y rendre de nouveau cette matinée-là, parce qu'il s'imaginait que le commandant, fatigué par un long voyage, ne serait pas fâché de prendre quelques instants de repos. Aussi sa surprise fut-elle grande, non moins que sa joie, en voyant Jean entrer dans son atelier. Le peintre travaillait. Il jeta sa palette et, sans dire un seul mot, se précipita dans les bras du marin.

— Comme tu es beau et grand ! dit Jean. Le diable m'emporte ! je crois que je pleure... Si cela ne fait pas pitié ! Pleurer, un grand garçon comme moi.

— Je pleure bien, moi, balbutia Pierre en sou-

riant.

— La belle affaire ! Tu es un bambin... et tu n'es pas dans la marine.

Le commandant secoua le petit ruban rouge de son frère :

— Sais-tu comment j'ai appris la grande nouvelle ? J'étais en tation... au diable, et sans journal depuis longtemps. Je pensais à toi et je me disais : « Je voudrais bien savoir ce que fait le petit. » J'étais anxieux de savoir si tu réussissais...

Tout à coup le contre-amiral, qui me connaît depuis longtemps, m'envoie un ballot de journaux avec ces mots écrits au crayon sur la bande : « Lis l'*Officiel* ! » Ma foi, quand j'ai vu ce qui en était, j'ai pleuré tout comme maintenant. N'importe, tu me croiras si tu veux : ce ruban-là m'a fait plus de joie que mon cordon rouge.

Le temps passait. Il y avait près d'une heure que Jean était arrivé à l'atelier de son frère, quand il s'arrêta court.

— A propos, j'oubliais de te conter. J'ai reçu ce matin une lettre qui te concerne.

— Moi ?

— Oui, toi. Une lettre où l'on me donne rendez-vous dans ton atelier pour une affaire grave. Est-ce que tu te doutes de ce que cela peut être ?

— Nullement.

— Enfin, nous verrons cela. Et à quant ton mariage ?

— Pierre rougit.

— Ecoute, Jean... Tu ne vas rien comprendre à ce qui s'est passé, si je ne te raconte tout avec de grands détails...

— Oh ! oh ! tu m'effraies.

— Je n'épouse plus Mme Arcos.

— Hein ?

— Mais j'aime une jeune fille, un ange, Mlle Gertrude Dubois.

Pierre lui expliqua ce que nous connaissons, les diverses scènes auxquelles nous avons assisté, ce que nous savons de la vie de la jeune fille chez Mascaret ; son héroïsme, son dévouement, sa loyauté. Le marin écoutait avec une attention soutenue. Puis, quand Pierre eut fini :

— Ecoute, petit frère. Ta Mme Arcos ne vaut pas grand-chose, je ne dis pas le contraire : tu fais bien de la planter là. Mais épouser une sous-maitresse, une enfant trouvée... diable !

— Oh ! quand tu la connaîtras...

— Un ange ! tu l'as dit. D'ailleurs, tu ne me l'aurais pas dit que j'en aurais cru tout de même. Les femmes aimées sont toujours des anges.

— Demande à Mme Delcroix, au colonel.

— Minute ! Mme Delcroix est une brave femme mais un peu toquée. Quant au colonel, il est tellement enserriné que je me mêle de son jugement. pour tout ce qui ne concerne pas les oiseaux.

— Soit : mais tu ne te méfieras pas de ton jugement à toi-même ? Eh bien, je te réponds que lorsque tu connaîtras Gertrude, tu seras le premier à me dire...

— Je le souhaite, Pierre. Si c'est une honnête femme, si tous les renseignements que je prendrai sur elle sont bons, je serai le premier à te dire : tu as bien fait. Mais si, par malheur il y a une seule tâche sur son nom...

— Oh ! je suis tranquille !

Le domestique de Pierre entra d'un air assez gêné.

— Qu'y a-t-il ? demanda le peintre.

— Monsieur, c'est une dame qui demande à parler à Monsieur.

— Jean se mit à rire.

— Au moment de te marier... tu vas bien !

— Quelle est cette dame ?

— Elle n'a pas voulu me donner son nom.

— Vous ne la connaissez donc pas ?

— Monsieur, elle est très voilée. Je n'ai pas pu voir son visage.

— Faites entrer, dit le commandant. Tu es dans ton tort, petit. On ne fait jamais attendre une femme.

La porte s'ouvrit et une jeune femme parut. Elle retira son voile. C'était Gertrude.

— Vous ! s'écria le peintre.

— Ah ! vous êtes Mlle Dubois...

— Je ne suis pas étonnée de vous trouver ici, Monsieur Kervigan, dit Gertrude en regardant Jean. C'est moi qui vous ai écrit pour vous prier de venir.

— C'est vous qui m'avez écrit ?...

— Oui, Monsieur. J'ai besoin d'avoir une grave conversation avec votre frère. J'ai pensé qu'il valait mieux que vous fussiez présent.

— Parlez, Mademoiselle.

Il se fit un silence ; chacun de ces trois personnages sentait que la conversation allait sortir du banal pour entrer en plein drame.

— Monsieur j'aime Pierre et il m'aime. Je vous le dis sans rougir, comme sans craindre ; car mon amour est aussi élevé que celui qui l'a fait naître. Pierre m'a fait l'honneur de me demander ma main. J'ai désiré que vous assistiez à une révélation que j'ai à lui faire.

La fête de gymnastique organisée par la *Pro Patria* aura probablement lieu le samedi 14 octobre; cent quarante-et-une sociétés françaises ont envoyé leur adhésion à M. Marius Chabaud, président de la Société. Parmi ces sociétés, trois arrivent des villes alsaciennes ou lorraines.

Au moment où la division légère française rencontrera l'escadre russe, elle saluera, ainsi que je vous l'ai déjà dit, le pavillon du contre-amiral Avellan, puis stoppera pour permettre au commandant Maréchal et au lieutenant de vaisseau Voieiland de monter à bord du vaisseau amiral russe *Empereur-Nicolas 1^{er}* et aux maîtres pilotes de la direction du port de se rendre à bord des navires étrangers. Lorsque la flotte russe se remettra en marche, la division française l'escortera, mais elle n'entrera qu'après elle.

Les navires russes prendront les coffres de mouillage de la première division de l'escadre active, qui forment une ligne de 3,000 mètres allant du Nord-Est, face à l'entrée du port (vieille darse), au Sud-Est. Ils seront placés dans l'ordre suivant: *Empereur-Nicolas 1^{er}*, cuirassé d'escadre à tourelles de 8,440 tonneaux, commandé par le capitaine de vaisseau Richard Dicker, battant pavillon de l'amiral Avellan; *Pamial-Asowa*, croiseur de première classe, de 6,600 tonneaux, commandé par le capitaine de vaisseau Grégoire Tchouchine; *Rynda*, croiseur protégé de première classe de 2,950 tonneaux, commandé par le capitaine de vaisseau Alexandre Kruger; *Amiral-Nakhimoff*, croiseur de première classe.

L'escadre active occupera en arrière de la flotte russe les coffres de mouillage de la deuxième et de la troisième ligne, ayant en tête le vaisseau amiral *Formidable*, puis, sur d'autres lignes, en arrière encore, se trouveront les navires de l'escadre de réserve, le vaisseau amiral *Richelieu* en tête. La division légère française mouillera entre les cales du Mourillon et l'escadre russe.

Le ministre prescrit de ne pas négliger de faire la part des équipages dans les réjouissances qui auront lieu pendant le séjour à Toulon de l'escadre russe. Un banquet de 200 marins français et 200 marins russes devra être organisé à la division des équipages de la flotte. L'amiral Rieunier recommande de faire le meilleur accueil aux membres du Parlement aux délégations et aux délégués de la presse, d'apporter aux autorités civiles tout le concours qui pourrait leur être utile.

Le préfet maritime a autorisé le prêt de pontons pour la fête vénitienne, et a décidé que le public pourra se rendre sur les talus des remparts qui séparent la rade du port de Toulon.

Plus de dix mille spectateurs pourront ainsi à leur aise jouir du beau panorama qu'offre notre rade, et assister à la magnifique fête vénitienne.

La représentation de gala

Le président de la commission théâtrale achève son travail d'invitation pour la représentation de gala à l'Opéra. Dès qu'il l'aura terminé, il le soumettra à l'approbation de ses collègues de la commission. Après avoir fait parvenir aux pouvoirs publics les invitations qui leur reviennent de droit, le comité adressera des invitations à MM. les maréchaux de Mac-Mahon et Canrobert.

Nous croyons savoir que le bureau du conseil municipal a l'intention d'inviter les deux maréchaux au banquet de l'Hôtel-de-Ville.

— Une révélation, Gertrude !
— Oui, Pierre. S'il y a honte pour vous à m'épouser, il faut que votre frère puisse au besoin vous défendre contre moi.

Pierre chancela. Gertrude parlait de honte ! Quelle honte pouvait-il donc y avoir dans la vie de cette loyale créature ? Jean, lui, regardait attentivement Gertrude. Sans doute cet examen fut favorable à la jeune fille, car il était impossible qu'on ne vit pas toute la noblesse peinte sur son visage.

— Nous vous écoutons, Mademoiselle, dit-il !

Gertrude resta encore une minute silencieuse, comme si le cœur lui manquait au moment de raconter les terribles événements qui l'avaient fait orpheline.

— Monsieur, dit-elle en regardant Jean, il importe que je vous raconte tout, comme une honnête femme que je suis, parlant aux honnêtes gens que vous êtes. En 1860, un grand crime fut commis, vous vous le rappelleriez peut-être quand je vous le nommerai tout à l'heure. Le marquis de Courrance assassina sa femme.

— Je me souviens à merveille, en effet, Mademoiselle. J'étais en croisière dans les mers du sud quand nous apprîmes cette terrible aventure, et l'un de mes amis, M. de Villestrac me raconta plus tard qu'il faillit mourir de chagrin en l'apprenant.

L'interruption du commandant avait donné à Gertrude le temps de se remettre. Elle ne savait pas que M. de Villestrac était la cause indirecte de la mort de la marquise, puisque c'était après avoir lu la lettre que M. de Courrance, entraîné

L'impôt sur le revenu

On lit dans le *XIX^e Siècle* :
« On travaille très activement, au ministère des finances, à la préparation du projet d'impôt sur le revenu, dont M. Peytral avait annoncé le dépôt dans son discours de Marseille. En ce moment, on étudie les modes d'évaluation et on recherche les ressources disponibles, afin de faciliter la tâche de M. Boutin, directeur général des contributions directes.

» Le ministre des finances s'est entendu avec M. Develle, qui l'a autorisé à adresser à tous les consuls de France à l'étranger un questionnaire contenant une quarantaine de questions. Ce questionnaire a pour but de renseigner exactement la direction des contributions sur l'état des législations étrangères, relativement à l'impôt sur le revenu et notamment sur le taux et l'échelle proportionnelle des taxes; des tableaux de statistique à remplir sont annexés à ce questionnaire, que les agents diplomatiques et consulaires devront retourner à bref délai au ministère des finances. »

Le rendement des impôts

Le rendement des impôts et revenus indirects pendant septembre écoulé, accusent une plus-value de 1,691,500 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et en augmentation de 6,501,800 fr., sur septembre 1892.

La rentrée des Chambres

Le Gouvernement a décidé de maintenir la date du 14 novembre pour la rentrée des Chambres.

Les relations franco-Italiennes

Le *XIX^e Siècle* raconte que lundi dernier des dépêches tellement vives ont été échangées avec l'Italie, qu'un instant on n'apas été éloigné de croire au quai d'Orsay à la possibilité de la convocation anticipée des Chambres.

La situation à Madagascar

M. de Mahy, interviewé sur la situation de Madagascar, a déclaré que la solution est dans l'annexion pure et simple.

Le général Saussier

Dans *l'Autorité*, M. de Cassagnac continue ses attaques contre le général Saussier. Un article violent de Rochefort est également consacré au général.

Conversion du 4 1/2 0/0

Un rédacteur de *l'Eclair* a interrogé le ministre des finances qui a démenti que la conversion du 4 1/2 0/0 doive réduire d'un tiers le revenu des porteurs.

La défense des Alpes

La défense des Alpes a décidé qu'un essai extraordinaire d'hivernage serait fait cet hiver à 3,000 mètres d'altitude dans les neiges du massif.

Lundi 25 septembre, un détachement d'Alpins, composé de vingt-deux hommes du troisième groupe, s'est installé dans le cantonnement sous le commandement du lieutenant Rochefrette, du 97^e de ligne. Le poste perpendiculaire au tunnel du mont Cenis, entre Modane et Mardonnèche, est situé à une portée de fusil de la frontière, dans un col très rigoureux.

Les approvisionnements sont achevés. Un fil

par une jalousie criminelle avait tué sa femme.

— Je ne regrette pas, Monsieur, que ce souvenir vous soit si présent, continua la jeune fille, au moins vous serez aussi tôt à ce que je vais vous avouer. M. de Courrance ne savait pas que son crime avait eu un témoin : sa fille. Était-ce la faute de l'éducation précoce qu'elle avait reçue ? peut-être aussi cet instinct particulier que Dieu donne à ses créatures aux heures suprêmes. Cette enfant de huit ans comprit tout ce qu'avait d'horrible le spectacle auquel elle venait d'assister. Elle songea qu'elle serait peut-être appelée en témoignage, obligée d'accuser son père. Puis, elle se dit qu'elle portait désormais un nom infâme. Elle pressentit la honte, un frisson de peur s'empara d'elle... elle s'enfuit...

Gertrude courba le front une minute, puis le relevant avec une indicible fierté :

— Cette enfant, c'était moi. Je suis Mlle de Courrance...

— Vous, Gertrude !...

— Monsieur Jean, continua-t-elle, c'est à vous que je m'adresse, car c'est vous qui êtes le juge.

Pierre et moi sommes susceptibles d'une partialité bien naturelle, puisque nous nous aimons. A vous donc de décider ! Je porte un nom déshonoré ! Vous comprendrez que M. Pierre Kervigan doit épouser Mlle Gertrude de Courrance et non Mlle Gertrude Dobois. Légèrement je n'ai pas le droit de prendre un autre nom, et nous sommes de ceux, lui et moi, qui ne manquent pas de respect à la loi de Dieu, ne voulons pas faillir à la loi de l'homme. Je vous le répète : décidez. La honte qui pèse sur mon nom est-elle si grande qu'un galant homme...

téléphonique relie le poste à la station de Modane.

La défense des Alpes, en faisant cette audacieuse tentative, a voulu se rendre compte du degré extrême d'endurance de nos troupes alpines.

Une tentative semblable faite, il y a quelques années, par les alpins italiens, donna de mauvais résultats.

En tous cas, la tentative est audacieuse et mérite d'attirer l'attention du public.

L'incident de Cools

Voici les paroles que l'on dit avoir été prononcées par le général de Cools à l'issue des manœuvres du 5^e corps :

« J'ai constaté au cours des manœuvres l'insuffisance complète des officiers de réserve. Il conviendrait d'étudier une combinaison permettant de remplacer, à la tête des sections, ces semi-bourgeois qui ne se font nommer officiers que pour porter le costume et ne rien faire, par des sous-officiers de choix, de vrais fils du peuple... »

Nous n'aurions pas reproduit ces paroles si elles n'avaient déjà été colportées partout. Elles sont regrettables à tous égards. Il est très compréhensible que les officiers de réserve n'aient pas tous les mêmes qualités de discipline, de solidité, d'entraînement, que leurs camarades de l'armée active ; mais le zèle et la bonne volonté sont les mêmes entre tous les Français dans le service pour la patrie.

Il est impossible, et nous voulons le croire, que le langage du général de Cools ait été exagéré dans sa forme par celui ou ceux qui, les premiers, l'ont rapporté aux organes de la presse. Il serait nécessaire alors de rectifier immédiatement l'interprétation qui en a été donnée. Et puis ne faudrait-il pas aussi recommander la plus grande circonspection aux journaux pour tout ce qui concerne les choses militaires et l'organisation de la défense ? Tout se fait au grand jour de notre temps, nous le savons bien, et les manœuvres s'exécutent devant les attachés militaires de toutes les puissances de l'Europe. Mais il y a, il peut y avoir telle observation, plus ou moins fondée d'un général, sur laquelle on ferait mieux de ne pas engager de polémique.

Poursuites contre M. de Cassagnac

Le garde des sceaux a été autorisé hier par le conseil des ministres à tenter une action judiciaire contre M. Paul de Cassagnac, ancien député du Gers, directeur de *l'Autorité*, à raison d'un article paru dans ce journal le 23 septembre dernier.

C'était au lendemain de la mort du général de Miribel. Rappelant, sous ce titre : *Le Plus Digne*, la glorieuse carrière du chef d'état-major général, M. de Cassagnac écrivit notamment ceci :

Sous la République, on préfère toujours un imbécile ou une canaille, s'ils sont dévoués corps et âme au régime actuel.

Et ce dévouement, ils doivent le prouver en se faisant les agents zélés, les instruments serviles du pouvoir.

En haut, c'est le général Saussier, ce type achevé de la nullité et de l'ontrecuidance. Il est généralissime des armées françaises, sans avoir jamais rien commandé et sans même être capable de monter à cheval. C'est Saussier Tonneau, comme on appelait Mirabeau-Tonneau le frère du grand orateur.

Pierre allait répondre, Jean l'arrêta du geste.

— Tais-toi, dit-il, avec autorité. Ici, je suis le père, c'est à moi de parler.

Puis s'adressant à Gertrude d'un ton froid et en quelque sorte solennel :

— Mademoiselle, si j'ai bien compris ce que vous venez de dire, c'est pour fuir ce que vous appelez la honte que vous avez accepté votre vie de pauvreté et d'abnégation ?

— Monsieur...

— Vous rougissez, vous avez tort. Le moment n'est pas aux faiblesses féminines. Je connais une partie de votre existence. Pierre me l'a racontée. Seriez-vous assez bonne pour compléter ce que j'ignore, et me narrer votre vie depuis ce jour fatal où Mme votre mère tomba morte.

— Quoi ! Jean, tu veux, s'écria Pierre.

— Tais-toi ! répéta le marin.

Gertrude sentait le commandant devenir de plus en plus froid envers elle. Elle devinait autour d'elle un atmosphère hostile. Cependant, il fallait parler sans hésiter, elle aborda cette nouvelle souffrance.

Elle reprit sa vie depuis le commencement telle que nous l'avons racontée jusqu'ici. Elle ne cacha rien. Ses premières douleurs, ses séjours à la Ravinière, son existence chez les Aubry-Morange... Elle termina par le récit du procès de Mascaret et son entrée au pensionnat de Mme d'Avrigny.

Un silence glacial l'entourait. Pierre n'osait pas prononcer un mot. Quant au commandant, il tenait sa tête cachée dans sa main.

— Je vous le dis une dernière fois, Monsieur,

Gambetta n'eût pas pris Saussier, puisqu'il choisit Miribel. Il eût cherché, pour commander nos armées en temps de guerre, une capacité, un talent, et non point une servilité.

Car, aujourd'hui, pour être général en chef ou commandant de corps d'armée, il ne s'agit pas d'avoir de la valeur et du talent. Il faut être à plat ventre devant le gouvernement. Et tout général qui ne plie pas, qui ne fait pas sa cour à Carnot, est tenu à l'écart.

Les poursuites dirigées contre M. Paul de Cassagnac sont exercées en vertu de l'article 33 de la loi du 29 juillet 1881, qui punit le délit d'injures à l'armée d'un emprisonnement de six jours à trois mois et d'une amende de 18 à 500 francs ou de l'une de ces deux peines seulement, et le fait justiciable de la cour d'assises.

Le Budget de la Chambre

Du Rappel :

La plus grosse part est employée au paiement de l'indemnité de 581 députés. Ce service exige une somme de 5,229,000 fr. Le président reçoit, outre son indemnité de 9,000 fr. comme député, une indemnité de 72,000 fr., à raison de la haute fonction qu'il occupe. Chacun des trois questeurs reçoit une indemnité supplémentaire de 9,000 fr. : les appointements des employés du cadre ordinaire s'élèvent à 754,000 fr., et ceux du cadre auxiliaire à 55,000 fr.

Les dépenses des commissions parlementaires s'élèvent à 20,000 fr. Des indemnités de logement sont accordées au personnel administratif, à celui des postes et télégraphes, jusqu'à concurrence de 75,000 fr. Le service des impressions, projets et propositions de loi et rapports, coût 530,000 fr. Les fournitures de bureau coûtent 50,000 fr. Les abonnements au *Journal officiel*, 26, 220 fr. ; l'éclairage représente une dépense de 109,000 fr., et le chauffage, une dépense de 42,000 fr. L'entretien des bâtiments exige une dépense de 70,000 fr., et celui du mobilier, une somme égale.

L'habillement des huissiers et des gens de service coûte 27,000 fr. ; la bibliothèque reçoit une allocation annuelle de 21,000 fr. ; le service des voitures pour les cérémonies publiques coûte 2,500 fr. Les médailles et insignes sont, on le sait, distribués aux députés ; ce service coûtera, en 1894, 10,000 fr. Il a fallu prévoir, pour l'année prochaine, la frappe d'une médaille commémorative de l'élection du président de la République ; cette dépense est commune à la Chambre et au Sénat, qui supportent également les frais de gravure du coin.

Au Dahomey

D'après une dépêche envoyée par le général Dodds au ministre de la marine, à la date du 3 octobre, le haut Dahomey est en ce moment inondé à la suite de pluies exceptionnelles ; toutes les rivières ont débordé et il y a deux mètres d'eau sur la route suivie l'année dernière par la colonne d'Abomey.

L'ancien chenal de la lagune de Kotonou s'est rouvert et le courant y atteint une vitesse de 6 nœuds.

Malgré cela, l'état de santé et le moral de nos troupes est excellent. Tous les hommes ayant fini leur temps au Dahomey ou fatigués par le climat, ont été rapatriés.

Le général Dodds attend que les eaux se

j'accepterai votre décision. Un nom flétri, une existence inférieure, voilà ce que j'apporte en dot à votre frère. Voyez si cela suffit.

Jean la regarda un instant, puis, se levant :

— Mademoiselle, dit-il, vous avez prononcé une expression juste. Votre nom est flétri. Il est évident que mon frère eût pu mieux trouver qu'une sous-maîtresse... Je parle de la position.

Il y eut un petit silence, puis :

— Mais, reprit-il, il y a quelque chose au-dessus de la noblesse du nom, c'est la noblesse du cœur, il y a quelque chose au-dessus de l'élevation de la situation, c'est la hauteur des sentiments. Aussi, Mademoiselle, vous, l'une des plus nobles et des plus loyales créatures que je connaisse, vous que j'admire et que je respecte, je vous supplie... vous entendez bien?... je vous supplie de faire l'honneur à M. Pierre Kervigan, mon frère, d'accepter son nom et sa main.

Les deux fiancés jetèrent deux cris et tombèrent dans les bras l'un de l'autre.

— Eh bien ! et moi, dit Jean, est-ce que je ne compte pas ? Embrassez-moi tout de suite, Madame ma sœur !

(A suivre).

Ne perdez pas de temps en essayant à tort et à travers; s'il vous faut un purgatif, ne prenez que les Pilules Suisses.

ASTHME
EMPHYSEME, BRONCHITE, OPPRESSION, guéris par le **PAPIER FRUANEAU** 45 ans de succès, le seul de 1889 - 1^{er} D. Pharm. - Entrep. - F. FRUANEAU, Nantes.

soient retirées pour se porter dans le Nord avec sa colonne qui est toute prête.

Behanzin a écrit au général, à son arrivée, pour tenter d'entamer de nouveau des négociations pour gagner du temps.

Le général lui a répondu que le gouvernement de la République était tout prêt à lui faire des conditions très honorables s'il effectuait sa soumission.

L'Espagne au Maroc

Madrid, 5 octobre.

Toute la garnison de Malaga partira pour renforcer la place de Melilla. Les renforts dépasseront trois mille hommes. Aussitôt qu'ils seront arrivés, on concentrera les opérations pour châtier les Maures de Melilla, et construire un fort sur le territoire appartenant à l'Espagne. Un ordre royal remercie le commandant, les officiers, les soldats et la population civile résidant à Melilla.

Madrid, 5 octobre.

Lorsque les Espagnols relevèrent leurs morts, ils trouvèrent dix-neuf cadavres affreusement mutilés. Quelques-uns étaient carbonisés. Les Arabes ont totalement détruit et rasé les travaux du nouveau fort.

Pendant la conférence entre le baja El-Arbi et le général Margallo, un millier de cavaliers arabes exécutèrent une espèce de carrousel dans la plaine et sur les hauteurs à portée de canon. On aperçut plusieurs milliers d'Arabes tous armés.

Cornélius Herz

Interviewé par un rédacteur du Figaro, le docteur Brouardel maintient ses affirmations relatives au mauvais état de santé de Cornélius Herz.

M. de Bismarck

Une dépêche de Kissingen annonce que la santé de M. de Bismarck s'est améliorée.

La Suède et l'Allemagne

Le Petit Parisien assure que l'empereur Guillaume abrègera son séjour en Suède, le roi ayant sur les conseils de la Russie, refusé de signer la convention militaire avec l'Allemagne.

Exécution d'un Anarchiste

L'anarchiste Pallas, auteur de l'attentat commis sur la personne du maréchal Martinez Campos, a été fusillé à neuf heures; il a montré un grand courage.

Plusieurs attroupements se sont formés auprès du château de Monjuich, mais il n'y a pas eu d'incidents dignes d'être notés.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Armée

M. Bourdeau, chef de bataillon au 7^e de ligne, est nommé lieutenant-colonel au 86^e de ligne. au Puy.

Nous applaudissons à cet avancement mérité. M. Bourdeau joint aux qualités éminentes de l'officier supérieur, une aménité de caractère et de langage qui le font adorer de ses soldats. Aussi laissera-t-il au 7^e d'inoubliables souvenirs.

Auteur de plusieurs ouvrages militaires très estimés, M. Bourdeau occupe une place distinguée parmi nos officiers supérieurs sur lesquels on est heureux de compter.

M. Bourdeau est le beau-frère de M. G. Larroumet, membre de l'institut et notre éminent compatriote.

M. Givannoni, capitaine au 125^e de ligne est nommé chef de bataillon au 7^e de ligne, en remplacement de M. Bourdeau.

M. Baudet, lieutenant au 7^e est nommé capitaine au 160^e de ligne.

M. Comte, médecin-major au 99^e, est désigné pour le 7^e de ligne.

Mariage

Nous apprenons avec plaisir le mariage de M^{lle} Lucie Ebrard, fille de l'honorable fondé de pouvoir de M. le Trésorier général du Lot, avec M. Emile Clanet, lieutenant au 11^e régiment d'infanterie.

Nos vœux les plus sincères de bonheur.

Note officielle

M. le Recteur de l'Académie de Toulouse a fixé au jeudi, 26 octobre courant l'ouverture de la session d'examens au certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique dans les établissements d'enseignement secondaire.

Ces examens auront lieu au lycée de Toulouse pour les garçons et à l'école normale d'institutrices pour les filles. Ils commenceront à 8 heures du matin.

Tout candidat devra produire avant le 22 octobre, pour être inscrit, son acte de naissance et une demande adressée à M. le Recteur de Toulouse sur papier timbré de 0 fr. 60.

Ecole normale d'instituteurs

M. Bennet, admis au concours d'admission à l'Ecole normale d'instituteurs de Cahors (liste supplémentaire n° 1), est nommé élève-maître audit établissement, en remplacement de M. Triaire, Marcel, démissionnaire.

* * *

Nous apprenons avec plaisir que Mme Lafourcade, fille de M. Delpech, inspecteur primaire à Cahors, est nommée professeur à l'Ecole normale d'institutrices de Perpignan.

M. Lafourcade est nommé professeur à l'école primaire supérieure de la même ville.

Accident

Comme nous passions ce matin dans la rue de la Liberté, au coin de la Cathédrale, nous entendons un cri perçant et voyons une femme tout en sang, couchée sur le trottoir. C'était une tuile qui, tombant du haut de l'édifice, avait frappé la malheureuse au côté gauche de la tête.

Transportée aussitôt chez M. Vigouroux, pharmacien, la blessée a reçu les premiers soins et a été ensuite transportée chez elle, rue Mascoutou. Son état est assez grave.

Voilà trop d'accidents occasionnés par le mauvais état de la toiture de la Cathédrale; il serait temps que l'architecte diocésain fût avisé de ce dangereux état de choses.

Les hommes appelés pour un an

Le ministre de la guerre a arrêté, à la date du 18 septembre, la répartition des jeunes soldats de la classe 1892, appelés pour une seule année, c'est-à-dire des dispensés en vertu des articles 21, 22 et 23 de la loi de recrutement, des ajournés de la classe 1890, reconnus bons pour le service en 1893, enfin des jeunes gens, qui, compris actuellement dans le contingent à incorporer pour trois ans, seraient entrés depuis la réunion du conseil de révision dans l'un des cas de dispense prévus aux articles 21 et 23.

Comme les années précédentes, les jeunes gens affectés à l'infanterie sont en principe, incorporés dans le régiment subdivisionnaire, c'est-à-dire le plus rapproché de leur domicile; mais dans les subdivisions où il y a un excédent pour un seul régiment, le surplus est envoyé dans d'autres régiments, généralement peu éloignés.

Les bureaux de recrutement appelés à fournir plusieurs régiments, placeront au régiment subdivisionnaire et successivement aux régiments les moins éloignés du chef-lieu, les jeunes gens suivant leur numéro de tirage, de telle sorte que les porteurs des numéros les plus faibles soient envoyés dans les garnisons les plus éloignées.

L'incorporation à courte distance est également observée autant que possible pour les autres armes.

En raison de l'intérêt qu'offrent ces renseignements pour l'armée et le public tout entier, nous donnons ci-après la liste de tous les bureaux de recrutement qui concernent notre région, avec l'indication, pour chacun d'eux, des corps de toutes armes qu'ils sont appelés à fournir :

17^e région. — Agen : infanterie, 9^e; artillerie, 18^e et 23^e rég.; génie, 2^e rég.; train, 17^e esc.

Marmande : infanterie, 20^e, Marmande et Montauban; artillerie 18^e et 23^e; génie, 2^e rég.; train, 17^e esc.

Cahors : Infanterie, 7^e rég.; artillerie, 9^e, 18^e, et 23^e rég.; 14^e bat. de forteresse pour Marseille; génie, 2^e rég.; train, 17^e esc.

Montauban : Infanterie, 7^e, 11, Montauban et Castelsarrasin; artillerie, 18^e, 19 et 23^e, 14^e bat. de fort.; génie, 2^e rég.; train, 17^e esc.

Toulouse : Infanterie, 20^e, 59^e, 126^e; artillerie, 18^e, 23^e, 38^e régiment., 14^e bat. de fort. pour Marseille; génie, 2^e rég.; train, 17^e esc.

Foix : Infanterie, 59^e, Foix et Pamiers; artillerie, 18^e et 23^e rég., 14^e bat. de fort. pour Marseille; génie, 2^e rég.; train, 17^e esc.

Gare aux champignons!

Mardi dernier, une honorable famille de Cahors, a failli être victime d'un empoisonnement par les champignons. M. Louis Delport, de Cabessut, et sa famille se trouvaient à sa propriété de Lagarrigue, près Lauzerte. Ils mangèrent des champignons à leur dîner du soir; bientôt après, ils ressentirent de vives douleurs, et ce n'est que grâce aux soins éclairés du docteur Gibert, de Lauzerte, appelé en toute hâte, qu'ils furent rappelés à la vie.

Nous constatons avec plaisir la vigilance dont fait preuve la police pour préserver notre population de pareils accidents.

Tous les jours au marché c'est une véritable hécatombe de champignons.

Direction des Postes

Le bureau de poste de facteur-receveur, créé à Douelle, sera mis en activité, le 16 octobre courant.

Cet établissement desservira la commune du même nom, qui fait actuellement partie

de la circonscription postale de Mercuès. Les correspondances à destination de ladite commune devront donc, à partir de la date précitée, pour être sûrement dirigées, ne plus porter dans le libellé de l'adresse, l'indication de l'ancien bureau chargé de la desservir.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes Franco-Russes

A TOULON

Octobre 1893

A l'occasion des Fêtes Franco-Russes qui vont avoir lieu à TOULON, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de Lyon, fera délivrer à toutes les gares de son réseau des Billets directs **Aller et Retour** de toutes classes pour Toulon, comportant une réduction de 30 % sur le prix ordinaire des places.

Les Billets dont il s'agit seront émis du 11 au 28 Octobre inclus et seront valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains partant de Toulon le 29 Octobre; ils pourront être utilisés dans tous les trains recevant règlementairement, pour le parcours à effectuer, des Voyageurs à plein Tarif de la casse du billet délivré.

Pescadoires

Un terrible accident est arrivé à l'écluse de Pescadoires, canton de Puy-l'Evêque, dans la soirée du 4 octobre courant.

La femme du sieur Rigal, éclusier, voulut traverser le Lot, pour aller chercher son mari sur la rive opposée. Mais la violence du courant était telle que son bateau fut entraîné par dessus la chaussée et chavira, engloutissant la malheureuse femme qui disparut en criant: « Mes pauvres enfants! »

On juge du désespoir du mari, impuissant à lui porter secours.

Rigal reste sans ressources, avec sa mère, âgée de 72 ans et 4 enfants en bas âge, un garçon de 8 ans, deux filles de 6 et 3 ans, et un petit garçon de 8 mois.

Vayrac

M. Collon, receveur à Lapeau (Corrèze), est nommé receveur de l'enregistrement à Vayrac, en remplacement de M. Borredon, qui est appelé au bureau de Plestin (Côtes-du-Nord).

Montfaucon

On nous écrit : C'est avec un sentiment de légitime émotion et, pourquoi ne pas le dire, d'orgueil patriotique, que nous avons appris la nomination du général Le Mouton de Boisdeffre au poste important de chef d'état-major général de l'armée. M. de Boisdeffre est presque notre compatriote. Il a épousé, il y a quelques années, en secondes

noces, Mlle Chalvet, de Gachard, près Montfaucon.

L'ancien collaborateur du regretté de Miribel est même venu quelquefois dans notre commune, où il a laissé d'excellents souvenirs.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 30 Septembre au 7 Octobre 1893

Naissances

De Valon Jacques, Bd Gambetta, 51.
Mansibal Jeanne, quai Ségur d'Aguess au, 9.
Cubaynes Paul, à St-Henri.
Roques Pauline, rue des Soubirous, 9.
Layrisse Victoire, rue des Boulevards.

Mariages

Herman Jean, charpentier, et Clément Marie, liseuse.

Décès

Rouelle Léontine, 10 mois, rue Nationale, 41.
Bergougnoux Jenny, 18 ans, épouse Ithior, rue des Soubirous, 4.
Arnaud Renée, 6 mois, rue Labarre.
Mary Marie, 68 ans, V^e Périé, rue Lycée, 46.
Alagnoux Pierre, boulanger, 51 ans, rue du Château, 18.

Musique du 2^{me} de ligne

PROGRAMME du 8 OCTOBRE 1893

de 4 à 5 h. du soir (*Allées Fénélon*)

Le Flamand (P. R.)	Desailly.
La Fête au village voisin (Ouv.)	Boïldien.
Le Muguet (Valse)	D'Albert.
Miss Helyett (Fantaisie)	Audran.
Mathilde (Polka)	Jacob.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 10 octobre 1893

Si J'étais Roi

Opéra comique en 4 actes, musique d'Adam,

BULLETIN FINANCIER

Notre marché, qui avait été fortement bouleversé hier par les vendeurs se comporte un peu mieux aujourd'hui. Nos rentes ont gagné quelques centimes et ces quelques bénéfices ont un peu arrêté la baisse de l'Italien qui est au dernier moment à 82.70. Le 3 0/0 est à 98.13, alors qu'hier à la clôture il était à 98.07. Il fait 98 1/2 au comptant.

L'Amortissable se maintient à 98, et le 4 1/2 0/0 monte à 104.70. L'Unifiée est à 515, le Turc vaut 22.42, et le Portugais 21 5/16. Les fonds russes sont en général plus faibles, le russe nouveau perd 75 centimes sur la veille, 79.45. Le Consolidé également est un peu au-dessous des cours de la veille.

Au parquet la situation est meilleure. La Banque de France est montée d'une trentaine de francs à 3960. Le Crédit Foncier se maintient à 993, et le Crédit Lyonnais à 755. Les chemins de fer restent sans affaires. Le Lyon à 1522, le Nord à 1870, seul l'Orléans trouve des acheteurs ce qui le porte à 1620.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin;

le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibillieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Cahors, pharmacie P. Prévot.

ÉTUDE
de M^e Auguste MAZIÈRES,
Avoué à Cahors,
rue du Portail-Alban, n^o 10

VENTE

SUR
SURENCHÈRE DU SIXIÈME
A SUITE DE

Saisie immobilière

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant au palais de justice de ladite ville, le **mercredi vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-treize**, (chambre des criées), à midi.

Suivant procès-verbal de M^e Serres, huissier à Cahors, en date des quinze, dix-sept et dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, visé, enregistré et transcrit, et suivant autre procès-verbal du même huissier, en date des douze, treize et quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, visé, enregistré et transcrit.

Il a été saisi :

A la requête de Jean COURNUT, propriétaire, domicilié à Labastide-de-Penne (Tarn-et-Garonne), lequel a été subrogé aux poursuites du sieur Garrigou, propriétaire, sans profession, domicilié à Cahors, par jugement du tribunal civil de Cahors, sous sa date, enregistré, ayant M^e Lacosse, pour avoué constitué.

Au préjudice et sur la tête de : 1^o COSTES Etienne-Marcelin, propriétaire, cultivateur. — 2^o COSTES Guillaume, père, propriétaire, cultivateur tous deux domiciliés au bout de la côte d'Espère, commune de Crayssac. — 3^o COSTES Joseph, com-

mis des postes et télégraphes, domicilié à Paris, employé au bureau de poste, numéro 76, rue de Crimée, numéro 174. — 4^o COSTES Joachim, boucher, domicilié à Paris, rue de Joinville, numéro 13.

Les immeubles ci-après.

- 1^o Friche, située au lieu dit « Combe de Plantoux », portée au numéro 69, section A du plan cadastral de la commune d'Espère;
- 2^o Bois, vigne, situés au lieu dit « Combe de Roussel », numéro 105, mêmes section et plan;
- 3^o Pâturage, située au lieu dit « Les Igues », numéro 1017, mêmes section et plan;
- 4^o Autre pâture, numéro 1014, mêmes lieu, section et plan;
- 5^o Bois, situé au lieu dit « Les Bouyguettes » numéro 1066, section A du plan cadastral de la commune de Crayssac;
- 6^o Bois, numéro 1071, mêmes lieu, section et plan;
- 7^o Bois, numéro 1064, mêmes lieu, section et plan;
- 8^o Bois, numéro 1065, mêmes lieu, section et plan, la maison et la grange sont construites sur ce numéro du plan;
- 9^o Terre, située au lieu dit « Clos de Thomas », numéro 1041, mêmes section et plan;
- 10^o Pâturage, située au lieu dit « La Grèze », numéro 1042, mêmes section et plan;
- 11^o Terre, située au « Lac de Costes », numéro 1072, mêmes section et plan;
- 12^o Vigne, située au lieu dit « La Brumousse », numéro 861, section B du même plan;
- 13^o Bois, situé au lieu dit « Boule d'Espère » numéro 538, même section et plan;
- 14^o Pâturage, située au lieu dit « Lac de Costes », numéro 1073 P, section A du même plan;
- 15^o Terre, numéro 1070, mêmes lieu, section et plan;
- 16^o Terre, située au lieu dit « le Clos », numéro 1061, mêmes section et plan; (un

hectare, quinze ares trente centiares seulement, appartenant à la partie vendue à Blanc);

- 17^o Bois, situé au lieu dit « Fontaylade » numéro 1068, mêmes section et plan;
- 18^o Bois, situé à « Combel Bas » numéro 526 section B du même plan;
- 19^o Terre, numéro 527, mêmes lieu, section et plan;
- 20^o Friche, numéro 528, mêmes lieu, section et plan;
- 21^o Friche, numéro 529, mêmes lieu, section et plan;
- 22^o Terre, numéro 530, mêmes lieu, section et plan;
- 23^o Bois numéro 531 situé mêmes lieu, section et plan;
- 24^o Maison numéro 1065, au lieu dit « les Bouyguettes », section A du même plan;
- 25^o Grange et patus numéro 1065 et 1066, mêmes lieu, section et plan;
- 26^o Bois numéro 1063 situé « aux Bouyguettes », section A, du même plan;
- 27^o Sol de maison, numéro 1063, mêmes lieu, section et plan;
- 28^o Sol de grange, numéro 1063, mêmes lieu section et plan.

Le vingt-sept septembre dernier, les biens ci-dessus désignés ont été vendus en deux lots, et adjugés moyennant le prix savoir : Le premier lot de vingt francs et le deuxième lot de mille francs, en sus des charges à M^e LACOSSE, avoué, qui a été command en faveur de Jean COURNUT, propriétaire, à Labastide-de-Penne (Tarn-et-Garonne.)

Mais par acte fait au greffe du dit tribunal, en date du quatre octobre courant, enregistré, M. FRAYSSI Jean, propriétaire au Mas de Gindou, commune de Crayssac, constituant M^e Auguste MAZIÈRES pour son avoué près le dit tribunal, a surenchéri du sixième le prix des deux lots ci-dessus composés, qu'il a déclaré porter savoir : Celui du premier lot à la somme de vingt-quatre francs et celui du deuxième lot, à la somme de onze cent soixante-sept francs, le tout en sus des charges.

MISES A PRIX

En conséquence de la dite surenchère, les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en deux lots sur les nouvelles mises à prix suivantes savoir :

Premier lot

Comprenant : les premier, deuxième et troisième lots du rapport de l'expert sur la nouvelle mise à prix de vingt-quatre francs ci..... **24** fr.

Deuxième lot

Comprenant : le quatrième lot du rapport de l'expert et les numéros ci-dessus désignés 1017, 1014, 1070, 1061, 1068, 526, 527, 528, 529, 530 et 531 sur la nouvelle mise à prix de onze cent soixante-sept francs ci... **1167** fr.

En sus des charges.

Pour plus amples renseignements prendre communication au greffe du tribunal civil de Cahors, où ils se trouvent déposés, du rapport de l'expert et des deux cahiers des charges (saisie GARRIGOU et saisie COURNUT).

Nota. — Après la mise aux enchères des deux lots ci-dessus décrits, ces deux lots seront réunis en un seul et remis en vente sur la mise à prix fournie par le total des deux enchères réunies.

Observation. — Il est déclaré, en outre, que pour conserver les hypothèques légales sur les immeubles à vendre, il est nécessaire de les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Cahors, le six octobre mil huit cent quatre-vingt-treize.

Signé : MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors le octobre mil huit cent quatre-vingt-treize, F^o C^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture **ENTREPRENEUR DE PEINTURE** Papiers peints
Vitrerie **en**
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre *Rue du Lycée, n^o 40, CAHORS* Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales.
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.
A. GIBY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit.
D^r L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.
C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques.
H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MUNTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.
A. WALTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.
Payables : 10 fr. par mois
ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie va nous donner d'une multitude de volumes indiqués de l'omniscience.
(Arsène HOUSSEY)

Relié : 750 fr.
Payables : 15 fr. par mois
ou 650 fr. comptant

Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments
SISE

Faubourg et rue St-Georges, N^o 24
Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

En vente au bureau du Journal.

CADRETT
DU LOT
CADRETT

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS

REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chaque numéro dix-huit belles reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou romanesques, de la collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou reproductions de tableaux, de sculptures, de monuments, de costumes, etc.

Abonnements, Paris et Département : Un an 47 fr. Six mois 24 fr. Trois mois 13 fr.

Abonnements, Étranger (Union postale) : Un an 50 fr. Six mois 27 fr. Trois mois 14 fr.

Contre 75 centimes en timbres-poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Métemper, restaurée 46 X 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.